



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1982-1983

3 NOVEMBRE 1982

PROPOSITION

INTERPRETANT ET COMPLETANT L'ARTICLE 61 DU
REGLEMENT DU CONSEIL (1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES,
DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE
PAR M. L. DEFOSSET

(1) Voir Doc. Conseil 60 (1981-1982) N° 1

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Affaires générales, du Règlement et de la Comptabilité a examiné cette proposition de modification du Règlement au cours de sa réunion du 3 novembre 1982 (1).

L'un des auteurs de la proposition en discussion rappelle un incident qui s'est produit il y a quelque temps à l'une des séances du Conseil, incident au cours duquel le texte actuel de l'article 61 de notre Règlement a donné lieu à controverse : les membres du Conseil ont le droit de déposer une motion après une déclaration de l'Exécutif mais ce terme de déclaration vise-t-il toute communication quelconque d'un membre de l'Exécutif ?

Le texte proposé tend à interpréter l'article 61 en vue d'écarter tout doute à l'avenir sur son application. Il est bien entendu que la modification introduite a un effet interprétatif.

Les membres de la commission ont été d'accord pour dire que la procédure envisagée ne s'applique évidemment pas à un débat ouvert sur un texte législatif, puisque l'article 61 du Règlement concerne bien les déclarations de l'Exécutif devant notre Conseil.

L'alinéa 7 nouveau de l'article 61 a été adopté à l'unanimité des membres présents, dans le texte qui avait été proposé.

La commission a décidé de faire confiance à son président et à son rapporteur pour la mise au point du présent rapport.

Le Rapporteur,
L. DEFOSSET.

Le Président,
D. DUCARME.

(1) Ont participé aux travaux de la commission :
MM. Ducarme (président), Basecq, Mme Brenz,
MM. Clerdent, Deleuze, Guillaume, Huylebrouck,
Jandrain, Lernoux, Piérard, L. Remacle, M. Remacle,
Defosset (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la commission :
M. Damar, représentant le ministre-président de
l'Exécutif; MM. de Roubaix, R. Gillet, Lagasse,
Mme Pétry, M. Risopoulos, membres du Conseil.